

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un le 4 mars, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. BOGEY Serge. BOISSON Guillaume. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Orianna. CARRIER Pierre. DAVAL-POMMIER Blandine. D'YVOIRE Jean-Baptiste. GEORGE Fabien. GRILLET Pascale. GUERRAZ Jean-Claude. KELLER André. MORVAN-BARTHES Corinne. MUNOZ Véronique. PERRIER Clarisse VAGNARD Aurélie.

Pouvoirs : MATHIEU Christian donne pouvoir à GEORGE Fabien

METRAL Sylvie donne pouvoir à DAVAL-POMMIER Blandine

Secrétaire de séance : Véronique MUNOZ

1 - Approbation du compte rendu du 4 février 2021

A l'unanimité sauf 4 élus : Affole S. Boisson G. Daval-Pommier B. Metral S.

Le compte-rendu du conseil municipal rapporte les décisions prises. A ce titre, Guillaume Boisson demande de corriger le paragraphe sur l'aire de jeux en précisant que l'emplacement de l'aire n'est pas défini. Madame le Maire confirme que la délibération portait sur la demande de subvention et non sur le choix de l'emplacement de l'aire de jeux qu'elle préconise toutefois sur l'ancien terrain de boules comme rapporté dans le compte rendu.

2. Délibérations

2.1 Recrutement d'un adjoint d'animation contractuel

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un adjoint d'animation contractuel à temps non complet soit 28.53/35^{ème} pour la période du 02 mars 2021 au 02 août 2021 pour les besoins du centre de loisirs. La rémunération mensuelle brute est calculée sur la base de l'indice majoré 340.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce recrutement en contrat à durée déterminée selon la période ci-dessus pour assurer l'animation au centre de loisirs, le mercredi, puis 3 semaines en été ainsi que la pause méridienne et garderie du soir pendant 4 autres semaines. La rémunération mensuelle brute sera calculée sur la base de l'indice majoré 340. Adopté à l'unanimité.

2.2 Vente de terrain communal

Le Maire rappelle à l'assemblée les différents échanges avec Monsieur Gilles DUPENLOUP, en vue d'acquérir un terrain communal situé « Vers le Bois » section D N° 163. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la vente du terrain situé section D N° 163 d'une superficie de 4.282 m² au prix de 0.60 €/m². Les frais d'acte notariés sont à la charge de l'acquéreur. Adopté à l'unanimité.

2.3 Régularisations foncières – Chemin du Pranant et de la Tuillère

Le Maire présente à l'assemblée le plan de division établi par le cabinet de géomètre-expert Vincent-Devun concernant un projet privé d'aménagement d'un lotissement de 4 lots au lieu-dit « Les Verdannes ». Afin de régulariser l'emprise foncière du chemin du Pranant et de la Tuillère, la Commune de Cusy acquiert de Madame PEREZ Sylvie 83 m² issus des parcelles section B n° 2508-2509-2510 à l'euro symbolique. Par ailleurs, la commune cède à Madame PEREZ Sylvie 6 m² parcelle section B n° 2502 selon l'estimation des Domaines. Adopté à l'unanimité.

2.4 Choix d'un AMO (Assistant à Maître d'Ouvrage) pour le secteur des 3 pins

Le Maire fait part à l'assemblée de ses différentes rencontres avec 3 AMO pour une réflexion globale de l'aménagement immobilier du site des 3 pins (terrain à côté de la Charmotte). Les tarifs des propositions sont évalués en vacation à la ½ journée. Suite à la délibération du 02 juillet 2020 relative aux délégations de certaines attributions du conseil municipal au maire et compte tenu du fait que le montant de la prestation de l'assistant à maître d'ouvrage devrait être inférieur à 20 000 € HT, le choix ne fait pas l'objet d'une délibération. Le devis sera signé par le maire. L'assistant à maître d'ouvrage retenu est le Cabinet CAUT (Conseil Accompagnement Urbanisme et Immobilier).

3. Questions diverses

. Le groupe Cusy l'esprit village demande ce qu'il advient du projet des Bruchets. Madame le Maire précise que le projet des Bruchets, tel qu'il était prévu par l'ancienne équipe municipale, ne sera pas réalisé, la priorité de l'équipe majoritaire se portant sur l'aménagement de la zone à côté du restaurant la Charmotte (zone des 3 pins). La délibération mentionnant et argumentant le choix de l'abandon de ce projet en l'état sera envisagée ultérieurement.

. Projet d'aménagement de la passerelle. Une réunion aura lieu entre le SMIAC, Grand Annecy et le Conseil Départemental 74 pour coordonner les travaux envisagés, travaux subordonnés à subvention. La première phase d'aménagement par le Grand Annecy reste d'actualité : sanitaire, aire de pique-nique, matérialisation parking.

. Curage de fossés en cours par le Grand Annecy

. Suite au travail sur le local chaufferie de l'école maternelle par rapport aux émanations des odeurs de fioul qui étaient récurrentes, la salle de sieste est à nouveau utilisée.

. Les élus qui travaillent sur le plan communal de sauvegarde, font part d'une rencontre avec la société CII Télécom. Elle propose un outil d'alerte par mail, sms ou message vocal à la population. Le coût de la solution a été exposé au conseil qui, majoritairement, ne souhaite pas donner suite pour l'instant à la proposition. Compte-tenu des risques sur la commune, la valeur ajoutée du service ne paraît pas évidente et d'autres modes moins coûteux pour prévenir la population seront étudiés dans le cadre de l'élaboration du plan communal de sauvegarde. Par ailleurs, Groupama, assurance de la commune, a développé l'outil "Prédic" qui permet d'identifier les risques.

. Ecole élémentaire : Le plan de relance dédié au numérique pour l'éducation lancé par l'Etat subventionne de 50 à 70% l'achat de matériel informatique. Une demande de subvention sera adressée à l'éducation nationale pour l'équipement numérique complémentaire à l'école.

. Centre de loisirs du Trousset : 91 enfants ont participé aux activités durant les deux semaines des vacances de février.

. En collaboration avec le conseil départemental, l'atelier Toc Toques (Prévention par l'alimentation des séniors) a été très apprécié.

. Le bus séniors du CIAS de Grand Annecy sera présent à CUSY le 10 mai prochain pour établir les bilans de santé des personnes demandeuses.

Samedi 27/02 : Présence du bus séniors sur le marché avec diverses informations et inscriptions aux ateliers informatiques à venir.

Le budget 2021 du CCAS a été voté le 22 février. Il s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 14600 €. La commune remercie Les Carrières De Cusy pour leur participation annuelle qui permet l'organisation d'activités par le CCAS.

. La commission Environnement organise le 3 avril prochain l'opération Nettoyage de printemps avec la population (2 départs à partir du foyer communal : L'un à 8h30 et l'autre à 10 h avec les enfants).

Séance levée à 21h38